

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de **MONTLAUR**

NOMBRE de MEMBRES		
<i>Afférents au Conseil Municipal</i>	<i>En exercice</i>	<i>Qui ont pris part à la délibération</i>
15	15	14

Séance du 27 juin 2008

**L'an deux mille huit
Et le vingt-sept juin à 21 heures**

<i>Date de la convocation</i>
17 juin 2008

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.

Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER

Excusée : Mme SOLIER-ZULIANI Cathy

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération

Epannage de fumier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'été 2007 a fait l'objet de plaintes de résidents concernant des épandages de fumier ou de purin effectués pendant la période du mois d'août.

Les épandages abusifs ont été constatés par le Maire et les adjoints dès le 15 août 2007 sur des parcelles proches d'habitations.

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **demande** au maire de prendre un arrêté interdisant les épandages de fumier ou de purin du 1^{er} juillet au 31 août 2008 sur les parcelles situées à moins de (1000) mètres d'une habitation.
- **autorise** Monsieur le Maire à saisir la gendarmerie pour réaliser les éventuels constats
- **à poursuivre** les contrevenants devant les tribunaux

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,